

INFO LIVE

Entretien et culture de l'olivier



SANS
certiphyto

INFOLIVE n° 19

4 Septembre

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

☞ Sur le site internet de l'Afidol : <http://afidol.org/oleiculteur/bulletins-infolive-2019>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE :

☞ Rendez vous à cette adresse : <http://afidol.org/lettres-dinformations>

ISSN 2264-6701

RÉSUMÉ DE LA SITUATION

MOUCHE Les captures sont globalement en augmentation. Les dégâts évoluent et sont également en augmentation. Nous vous conseillons d'avoir une protection contre la mouche à jour.

DALMATICOSE Pour limiter les risques de dalmaticose, assurez-vous d'avoir une bonne protection préventive contre la mouche.

**MALADIES
FONGIQUES** Restez attentif aux conditions climatiques et adaptez votre décision selon la sensibilité de votre parcelle.

IRRIGATION Diminution des besoins en eau. Les arrosages sont à espacer.

Une partie des Travaux sont financés par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer (FranceAgriMer) et l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (Afidol), dans le cadre du règlement délégué (UE) n°611/2014 et du règlement d'exécution (UE) n°615/2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n°1306/2013 et du règlement (UE) n°1308/2013, en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL). Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



UNION EUROPÉENNE



FranceAgriMer

FRANCE
Olive



PACA



le Région
Occitanie
Pyrénées Méditerranée



Provence
Alpes
Côte d'Azur

MOUCHE

☞ Observations * :

D'après le Bulletin de Santé du Végétal n°19 du 4 septembre 2019, les captures sont en augmentation sur les secteurs de plaine et de littoral. Les captures sont plus stables dans les secteurs en altitude mais restent élevées.

Les dégâts sont en augmentation dans la majorité des secteurs, avec une augmentation du nombre de piqûres de ponte avec développement larvaire et du nombre de trous de sortie. Comme annoncé la semaine dernière, les captures devraient continuer d'augmenter.

☞ Évaluation du risque :

Les conditions climatiques des jours à venir restent favorables à l'activité de la mouche, aux pontes et à la transformation des œufs en larves puis en mouches adultes.

Le risque d'attaque reste inchangé à savoir : « moyen à élevé » en général et « élevé » dans les parcelles sensibles (variétés de gros calibres, irriguées, à proximité du littoral, etc).

Afin d'évaluer le risque auquel est soumis votre parcelle, il est important de **surveiller la météo, la rémanence de la dernière protection appliquée, l'importance du vol et le niveau des dégâts dans la parcelle.**

☞ Préconisations :

Dans tous les secteurs, nous recommandons une protection avec de l'**argile** dans les cas suivants :

- Si la parcelle n'a pas déjà été protégée cette saison.
- Si le cumul de pluie, depuis la dernière application, dépasse 20 mm.
- Si des périodes de vents forts ont érodé la couverture minérale



Larves de mouches observées à Cassis (13)

© C. Barge

Mais la vérification visuelle reste encore la meilleure méthode pour déterminer si la protection doit être renouvelée ou pas.

DALMATICOSE

Le développement de la dalmaticose étant systématiquement associé aux piqûres de ponte de la mouche de l'olive, assurez-vous d'avoir une **bonne protection préventive contre la mouche à l'aide de barrières minérales (argiles) en ce début de saison**, plus particulièrement dans les vergers touchés en 2018 et sur les variétés plus sensibles (Bouteillan, Cayet Roux, Ascolana, Tanche...).

MALADIES FONGIQUES

☞ Observations * :

Les conditions climatiques de l'année 2019 ont été favorables au développement des maladies fongiques telles que l'œil de paon et la cercosporiose. On observe encore aujourd'hui la présence de symptômes sur les feuilles. L'inoculum reste donc présent au sein des vergers touchés.

☞ **Évaluation du risque :**

La diminution des températures de cette fin de semaine est favorable au développement des maladies fongiques.

Le risque est moyen pour l'œil de paon et pour la cercosporiose.

Vous devez adapter le risque selon les conditions météorologiques auxquelles sont soumises vos parcelles, la sensibilité de vos variétés et la présence ou l'absence de symptômes observés ce printemps et en ce moment même au sein de vos parcelles.

☞ **Préconisation :**

Selon les conditions météorologiques que vous surveillerez attentivement, prévoyez l'éventualité d'intervenir par un traitement à base de cuivre à la dose de 1 kg/ha de cuivre-métal (dans la limite de 4 kg/ha/an de cuivre-métal, et de la dose homologuée pour le produit utilisé).

Nous vous rappelons que la couverture cuprique n'est que préventive, et qu'elle doit donc être en place au moment des conditions favorables aux contaminations.

** Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions PACA, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin Infolive.*

Mentions réglementaires : les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.



IRRIGATION

☞ Données climatiques :

Au cours de la semaine écoulée, les besoins en eau des oliviers sont restés relativement stables : les ETP moyennes ont été comprises entre 3,5 et 4,5 mm par jour selon les secteurs. Quelques pluies orageuses sont à signaler dans le Vaucluse, l'intérieur du Var et les Alpes de Haute-Provence. Dans certains cas, les précipitations enregistrées ont été supérieures à 10 mm.

Relevés météo du 26 août au 1er septembre 2019		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées- Orientales
Cumul en mm sur la semaine	ETP	30	33	24	27	24	28	26	32	32	28	32	31
	Pluies	7	0	3	0	7	0	8	1	0	1	1	2
ETP moyenne en mm / j		4,3	4,7	3,4	3,9	3,4	4,0	3,8	4,5	4,6	4,1	4,6	4,4

ETP moyenne : évapotranspiration potentielle moyenne. Elle correspond à la consommation d'un gazon ras bien alimenté en eau (référence station météo)

Pluies : médiane des précipitations sur l'ensemble des stations météorologiques consultées. Valeurs ne tenant pas compte des pertes par ruissellement, drainage ou évaporation.

Sources données météo : CIRAME / SCP

Compte tenu de l'état de sécheresse, des **arrêtés de restriction d'usage de l'eau** ont été publiés dans la plupart des départements (sauf Alpes-Maritimes) : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

☞ Apports à prévoir sur un verger adulte en l'absence de précipitations :

Apports à prévoir à chaque arrosage selon le mode d'irrigation et la fréquence des arrosages		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées- Orientales
Goutte-à- goutte	2 goutteurs / arbre Arrosage tous les 3 j (mm)	1,7	1,8	1,3	1,5	1,3	1,6	1,5	1,8	1,8	1,6	1,8	1,7
	6 goutteurs / arbre Arrosage tous les 7 j (mm)	4,8	5,3	3,8	4,4	3,8	4,5	4,2	5,1	5,2	4,6	5,2	5,0
	10 à 12 goutteurs / arbre Arrosage tous les 9 j (mm)	7,3	8,1	5,9	6,6	5,9	6,8	6,5	7,8	7,9	7,0	7,9	7,6
Micro-jet, aspersion, gravitaire Arrosage tous les 10 jours (mm)		10	11	8	9	8	9	9	10	11	9	11	10

Pour rappel, **1 mm d'eau = 10 m³ / ha ou encore 1 litre / m²**. Ainsi, pour chaque arbre d'une oliveraie plantée à une distance de 6 m x 5 m (occupation au sol de 30 m²), 1 mm représente 30 litres d'eau. Pour des arbres adultes très éloignés, prendre une valeur d'occupation du sol de 35 m² par défaut.

Les apports à prévoir en micro-jet sont fixés pour du matériel avec une portée de jet d'1,5 mètre (tache humide de 3 mètres de diamètre). En cas de portée inférieure, le volume d'eau apporté doit être revu à la baisse, ce qui est compensé par des arrosages plus rapprochés.

Les apports à prévoir correspondent à l'ETP entre deux arrosages, à laquelle est appliqué un coefficient propre à l'olivier et aux modalités d'irrigation (plus d'informations dans le bulletin n°14) :

Goutte-à- goutte	2 goutteurs / arbre - arrosage tous les 3 jours	Coefficient = 13 % de l'ETP
	6 goutteurs / arbre - arrosage tous les 7 jours	Coefficient = 16 % de l'ETP
	10 à 12 goutteurs / arbre - arrosage tous les 9 jours	Coefficient = 19 % de l'ETP
Micro-jet, aspersion, gravitaire - arrosage tous les 10 jours		Coefficient = 23 % de l'ETP tenant compte des pertes par évaporation



☞ **Ajustez la conduite de votre irrigation en fonction des pluies relevées :**

- pluies cumulées inférieures à 10 mm : ces pluies sont trop faibles pour avoir une réelle incidence sur l'alimentation des arbres. Il est préférable de ne pas modifier la conduite des arrosages.
 - pluies cumulées comprises entre 10 et 20 mm : ces pluies ont légèrement contribué à l'alimentation des arbres. Réduisez les apports en eau de 20 à 30 % par rapport aux préconisations données dans le tableau ci-dessous.
 - pluies cumulées comprises entre 20 et 40 mm : ces pluies profitent grandement aux oliviers. Réduisez les apports en eau de 50 % par rapport aux recommandations données ci-dessous.
-